



COMMUNE DE  
**GŒULZIN**  
59169

## **ARRETE MUNICIPAL**

Portant  
Réglementation de la circulation et du stationnement

Nous, Maire de la Commune de GŒULZIN,  
Vu les Articles 97 et 98 du Code de l'Administration Communale,  
Vu le Code de la Route,  
Vu l'Instruction interministérielle sur la réglementation routière,

### **CONSIDERANT**

Qu'il y a lieu de réglementer de la circulation rue du Marais en raison des travaux d'assainissement, pose d'un collecteur pluvial, opérés à partir du 05 Avril 2021.

### **ARRETONS**

- Article 1er** : Une fermeture à la circulation et une restriction de stationner sera instaurée rue du Marais
- Article 2** : A partir du 12 Avril 2021, pour une durée de 120 jours.
- Article 3** : Les travaux seront réalisés par DEQUESNES , rue Casimir Beugnet 62260 Auchel
- Article 4** : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ARLEUX est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Gœulzin, le  
23/04/2021

Le Maire  
Francis FUSTIN